



## LA VILLE RECRUTE

### UN AGENT POLYVALENT À DOMINANTE ÉLECTRICITÉ (H/F) POUR SA RÉGIE BÂTIMENTS À TEMPS COMPLET

#### CATÉGORIE C – CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

La commune de Saint-Prix, « Ville jardin » de 7 671 habitants, adossée à la forêt de Montmorency et membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, recrute un agent polyvalent à dominante électricité (h/f) pour sa régie bâtiments, rattachée au Pôle des services techniques, par voie de mutation, détachement et éventuellement par voie contractuelle.

#### MISSIONS

Au sein de la commune de Saint-Prix, l'agent polyvalent à dominante électricité (h/f) de la Régie bâtiments maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien du premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant les directives ou d'après les documents techniques. L'agent polyvalent à dominante électricité (h/f) de la Régie bâtiments effectue la maintenance, l'entretien et le dépannage des bâtiments dans tous les corps de métier : électricité, plomberie, vitrerie, peinture, maçonnerie, menuiserie, carrelage etc... Il exécute les travaux courants de rénovation et d'aménagements intérieurs. Il contrôle visuellement les bâtiments, teste le fonctionnement des équipements pour comprendre l'origine d'une panne, d'une fuite et détermine les travaux à effectuer pour la remise en état.

#### À ce titre, placé sous l'autorité du Directeur des Services Techniques et du responsable du centre technique municipal, vous serez notamment en charge :

- des travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, métallerie, etc...),
- de la maintenance courante de l'outillage,
- du nettoyage et de l'entretien des outils et équipements mis à disposition,
- du déneigement des trottoirs et des E.R.P (viabilité hivernale),
- de la pose de signalétique, et de transport de matériels, lors de manifestations,
- de l'entretien des bâtiments et de l'ensemble des E.R.P en terme de sécurité incendie,
- de l'entretien des locaux techniques (Centre Technique Municipal).

#### Les spécificités du poste

- Port régulier de vêtements de sécurité et de signalisation,
- Utilisation et petite maintenance de matériels spécifiques pour l'entretien des bâtiments,
- Épandage de sel en période hivernale sur réquisition du responsable du centre technique municipal,
- Utilisation d'engins motorisés nécessitant le permis VL et l'autorisation de conduite suite à l'obtention des CACES.

## COMPÉTENCES REQUISES

- Savoir diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable et en rendre compte à sa hiérarchie,
- Être en capacité de prendre l'initiative d'une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif,
- Savoir détecter les dysfonctionnements du matériel,
- Savoir lire et comprendre une notice d'entretien,
- Savoir diagnostiquer et contrôler des équipements,
- Être en capacité d'appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels,
- Savoir détecter les dysfonctionnements dans un bâtiment,
- Être en capacité d'appliquer, faire appliquer les règles et consignes de sécurité liées aux travaux en cours dans les bâtiments.
- CAP, BEP ou équivalent en électricité serait un plus.
- Expérience en électricité.
- Permis B.
- Habilitations électriques B1V / B2V / BR BC.

## APTITUDES REQUISES

- Forte aptitude à la gestion des aléas, bonne attitude physique, rigueur, assiduité et ponctualité. Esprit d'initiative en matière d'intervention de premier niveau, sens du travail en équipe et du service public.
- Savoir rendre compte et être autonome.

### Rémunération :

Statutaire + régime indemnitaire (IFSE mensuelle et CIA en fin d'année) + participation employeur à un contrat groupe pour la prévoyance (20€/mois) + participation employeur à un contrat groupe pour la santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (15€/mois) + chèque de noël annuel de 100 € + CNAS + politique de formation développée + proximité des transports en commun (gare Transilien H, bus) ou stationnement de proximité.

### Temps de travail :

37h30 hebdomadaires (25 jours de congés annuels + 15 RTT).

**Poste à pouvoir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.**